

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2003-338 du 31 Décembre 2003
portant nomination du directeur général de la caisse
congolaise d'amortissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu l'ordonnance n°30-71 du 6 décembre 1971 portant création d'une caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°71-387 du 6 décembre 1971 portant organisation de la caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par la République populaire du Congo ;

Vu le décret n°2003-142 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du ministère de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n°2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

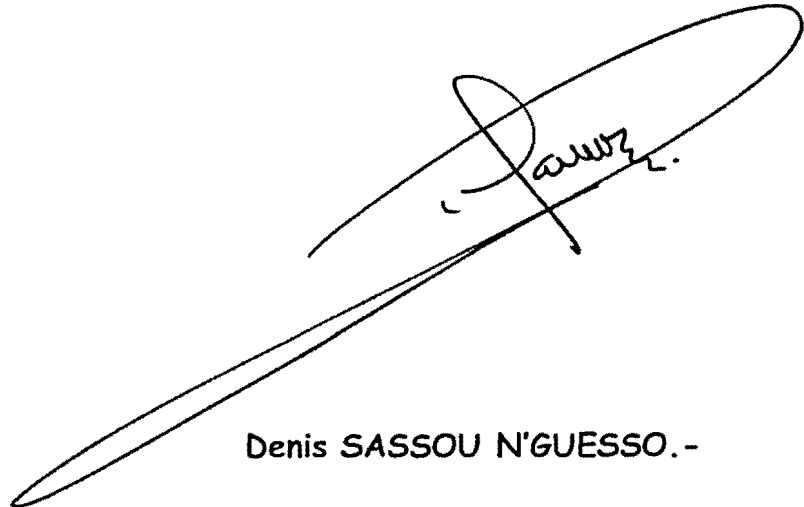
DECRETE :

Article premier : Monsieur Georges NGUEKOU MOU est nommé directeur général de la caisse congolaise d'amortissement en remplacement de monsieur Roger GOSSAKI appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Georges NGUEKOU MOU, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-338

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

A smaller handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a circular flourish.

Rigobert Roger ANDELY